

Valence, le 5 - FEV. 2020

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services départementaux
de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
des écoles de la Drôme

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale, chargés de circonscription du 1^{er}
degré

Adjoint à l'IA-DASEN
chargé du 1^{er} degré

Affaire suivie par
Béatrice VENARD
Téléphone
04 75 82 35 76
Télécopie
04 75 82 35 09
Courriel
ce.dsden26-ien-adjoint@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité Brunet
BP 1011
26015 VALENCE Cedex

Adresse des bureaux
Place Louis Le Cardonnell
Cité Brunet
26000 VALENCE

Objet : Labellisation des écoles en démarche de développement durable (E3D).

J'ai le plaisir de vous informer du lancement de la **campagne 2020 de labellisation des écoles en démarche de développement durable (E3D)**, conformément à la note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 et à la circulaire *Transition écologique – Nouvelle phase de généralisation de l'EDD 2030* (BO n°31 du 29 août 2019).

A quoi correspond ce label ?

Le label valorise les écoles qui intègrent les dimensions environnementales dans les enseignements et dans la vie à l'école en associant les différents acteurs.

Votre école est dotée d'un jardin pédagogique, d'un coin nature ? Vous avez mis en place un tri du papier, un bac à compost ? Vous avez élaboré des projets sur l'alimentation, l'eau ou l'énergie ? Vous organisez des débats sur des questions relatives à l'environnement ? Vous menez des actions de solidarité ? Bref l'éducation au développement durable occupe une place significative dans votre école.

Si tel est le cas, vous pouvez demander le label E3D (Ecole en démarche de développement durable).

L'obtention du label n'est pas un aboutissement mais l'entrée dans une dynamique collective depuis l'engagement (niveau 1 du label) vers un approfondissement (niveau 2) puis un déploiement (niveau 3) de la démarche.

Qu'apporte le label à votre école ?

Il permet de prendre conscience des projets existants et d'identifier les actions à mener pour aller un peu plus loin.

Il permet de fédérer l'équipe pédagogique, les parents et le périscolaire autour d'un projet commun.

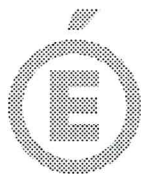
Il peut permettre un lien entre les établissements (maternelle/élémentaire/collège).

Il s'agit d'une reconnaissance institutionnelle qui peut se traduire dans des actions de formation, d'accompagnement et de mutualisation.

Le label peut faciliter les relations avec les partenaires dans le cadre d'appels à projets ou de demandes d'appuis des municipalités.



Comment faire ?



2/2

Les écoles souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent déposer un dossier de demande de labellisation auprès du rectorat et de la DSDEN, composé des pièces suivantes :

- La fiche de demande de labellisation ;
- La fiche « radar Ecoles » qui est une grille d'auto-positionnement sous un format tableur avec un radar de visualisation ;
- Des pièces complémentaires (en nombre limité) permettant de mieux cerner le projet : comptes rendus de réunions, documents sur les projets ou actions conduites, productions d'élèves, photos etc.

Ces documents, joints au présent courrier, sont téléchargeables sur le site académique EDD.

Les dossiers doivent être renvoyés pour validation à l'IEN avant le 15 mars 2020.

Une commission rectorale statuera ensuite en avril sur l'attribution de ces labels.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs des écoles de la Drôme, l'expression de mes salutations distinguées.

Mathieu SIEYE

Pièces jointes :

- Fiche pratique pour la constitution du dossier de labellisation E3D
- Fiche de demande de labellisation E3D
- Fiche « radar Ecoles »